



**INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON**

**ARRÊTÉ 2019-10**

**NOMINATION DE LA RESPONSABLE « ÉGALITÉS »**

**Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques ;

Vu la délibération n°1-20180618 du conseil d'administration du 18 juin 2018 ;

Vu la Charte pour la lutte contre les discriminations et le harcèlement ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Mme Muriel SALLE est nommée co-responsable « Égalités ». Les missions sont définies dans la Charte pour la lutte contre les discriminations et le harcèlement (art. 9).

**Article 2 :** Cette désignation est valable pour une durée de 3 ans et renouvelable par accord exprès de l'intéressée et du directeur de l'IEP.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Lyon, le 23 février 2021

Le Directeur  
Renaud PAYRE

